Délibération n°2025-120

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20251208-2025_120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 8 décembre 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Étaient présents : Benoit MICHOT (pouvoir de Sophie PHELION), Florence MOREL, Michel ADKINS, Laura LEBLANC (pouvoir d'Alexandre LEFRANCOIS), Karine DUPAYS, Michel DEMAY, Carlos BLANCO, Serge GESBERT, Andreas EHBRECHT, Jean-Luc PAUL, Anne-Sophie DESCORMIERS, Fatou SY (pouvoir de Delphine DUJARDIN), Caroline ROUSSIASSE, Faustine JINCQ, Fabrice LEFRANCOIS
Absents : Mr LEFRANCOIS Alexandre**,** Mme Sophie PHELION, Mme Delphine DUJARDIN, Mr SIMON Anthony
Secrétaire de séance : Karine DUPAYS

Délibération n°2025-120 : Remboursement double clés

Monsieur le Maire, présente la facture d'un montant de 6,50 € pour paiement d'un duplicata de clé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le remboursement d'un montant de 6,50 € à Mme ESNAULT Valérie, Présidente de l'Association Sports et Loisirs de la commune (ASL).

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 8 décembre 2025
Le Maire, Benoit MICHOT

